

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 04 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze le quatre avril, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Roland GILBERT, Maire, Jean-François BONNET, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, Françoise RICHARD, Adjoints, Alain JULIEN, Gérald COTTIN, Michèle GRESSIN, Julien TAELEMAN, Philippe PETIT, Thierry FERRAND, Evelyne DESABRE, Valérie RAVARD, KOOS Christine, Stéphane LAIGOT, Katia BARILLET-LYON, Isabelle BERTRAND, Sandrine AUDOIN, Olivier COMPAIN.

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : /

**ABSENT(S)** : /

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Sandrine AUDOIN.

**POUVOIR(S)** : /

\* \* \*

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 28 mars 2014.

\* \* \*

**FORMATION DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES ET CONSULTATIVES :**

A l'unanimité des membres du conseil municipal, il a été décidé un vote à main levée en ce qui concerne la désignation des membres composant les différentes commissions municipales.

⇒ **COMMISSION FINANCES / ACHATS** :

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Roland GILBERT
- \* Jean-François BONNET
- \* Bernadette COURIVAUD
- \* Laurent REVIDON
- \* Françoise RICHARD
- \* Gérald COTTIN
- \* Julien TAELEMAN
- \* Thierry FERRAND
- \* Stéphane LAIGOT
- \* Sandrine AUDOIN.

\* \* \*

⇒ **COMMISSION SPORTS LOISIRS / VIE ASSOCIATIVE :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Roland GILBERT
- \* Bernadette COURIVAUD
- \* Alain JULIEN
- \* Michèle GRESSIN
- \* Julien TAELEMAN
- \* Philippe PETIT
- \* Christine KOOS.

\* \* \*

⇒ **COMMISSION ARTISANAT ET COMMERCE :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Roland GILBERT
- \* Gérald COTTIN
- \* Thierry FERRAND
- \* Stéphane LAIGOT
- \* Katia BARILLET-LYON
- \* Isabelle BERTRAND.

\* \* \*

⇒ **COMMISSION INFORMATION / RELATIONS PUBLIQUES / BIBLIOTHEQUE :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Roland GILBERT
- \* Bernadette COURIVAUD
- \* Françoise RICHARD
- \* Gérald COTTIN
- \* Thierry FERRAND
- \* Evelyne DESABRE
- \* Christine KOOS
- \* Katia BARILLET-LYON.

\* \* \*

⇒ **COMMISSION DU PERSONNEL :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Roland GILBERT
- \* Jean-François BONNET
- \* Bernadette COURIVAUD
- \* Laurent REVIDON
- \* Françoise RICHARD
- \* Valérie RAVARD
- \* Stéphane LAIGOT
- \* Katia BARILLET-LYON
- \* Sandrine AUDOIN
- \* Olivier COMPAIN.

\* \* \*

⇒ **COMMISSION TRAVAUX / URBANISME / SECURITE COMMUNALE :**

Un vote à main levée a donné les résultats suivants :

- \* Roland GILBERT
- \* Jean-François BONNET
- \* Alain JULIEN
- \* Gérald COTTIN
- \* Philippe PETIT
- \* Thierry FERRAND
- \* Christine KOOS
- \* Isabelle BERTRAND
- \* Sandrine AUDOIN
- \* Olivier COMPAIN.

\* \* \*

**DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :**

Le Maire, Président du centre communal d'action social, propose la nomination de **6 membres élus** et de **6 représentants de la société civile** pour le renouvellement du conseil d'administration.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

\* \* \*

**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES, CONSEILS D'ADMINISTRATION, ORGANISMES ET SYNDICATS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

**DELEGATIONS DIVERS ORGANISMES :**

• **COLLEGE JULIEN DUMAS :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19                      Pour : 18                      Bulletin blanc : 1

**Françoise RICHARD : 18 voix**

\* \* \*

• **CENTRE DE GESTION DU CHER :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19                      Pour : 19

**Roland GILBERT : 19 voix**

- **REPRESENTATION DE LA COMMUNE A L'ETABLISSEMENT PRIVE SAINTE-MARIE :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19                      Pour : 19

**Christine KOOS : 19 voix**

\* \* \*

- **REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LA ROCHERIE » :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19                      Pour : 19

**Roland GILBERT : 19 voix**

\* \* \*

- **LIAISON AUTOROUTIERE TROYES/BOURGES :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19                      Pour : 18                      Bulletin blanc : 1

**Laurent REVIDON : 18 voix**

\* \* \*

**DELEGATIONS SYNDICATS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

- **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE 18) :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

**Déleguée titulaire :**

**Christine KOOS : 19 voix**

\* \* \*

- **SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

**Déleguée titulaire :**

**Roland GILBERT : 19 voix**

**Déleguée suppléant :**

**Alain JULIEN : 19 voix**

\* \* \*

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT DES BASSINS DE L'AURON, L'AIRAIN ET LEURS AFFLUENTS (SIAB3A) :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

**Déleguée titulaire :**

**Jean-François BONNET : 19 voix**

**Déleguée suppléant :**

**Gérald COTTIN : 19 voix**

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) DE NERONDES :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletin blanc : 1

**Délégués titulaires :**

**Gérald COTTIN** : 18 voix

**Stéphane LAIGOT** : 18 voix

\* \* \*

- **SYNDICAT DES ECOLES PUBLIQUES DE NERONDES :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

Roland GILBERT : 18 voix

Françoise RICHARD : 17 voix

Isabelle BERTRAND : 3 voix

Isabelle BERTRAND : 11 voix

Bernadette COURIVAUD : 4 voix

Christine KOOS : 4 voix

**Délégués titulaires :**

**Roland GILBERT** : 18 voix

**Françoise RICHARD** : 17 voix

**Déleguée suppléante :**

**Isabelle BERTRAND** : 11 voix

\* \* \*

- **OFFICE DE TOURISME DU PAYS LOIRE-VAL D'AUBOIS :**

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 19

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Bernadette COURIVAUD : 17 voix

Christine KOOS : 9 voix

Françoise RICHARD : 8 voix

**Déleguée titulaire :**

**Bernadette COURIVAUD** : 17 voix

**Déleguée suppléante :**

**Christine KOOS** : 9 voix

\* \* \*

**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR LA GESTION COURANTE :**

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les procès-verbaux en date du 28 mars 2014 installant le conseil municipal,

Vu la séance du conseil municipal en date du 28 mars 2014 portant élection du Maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'Administration communale de permettre au maire d'intervenir sur délégation du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner délégation au maire pour la durée de son mandat afin :

- \* de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dans la limite de 10. 000,00 € et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- \* de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- \* de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- \* de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- \* d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- \* de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- \* de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- \* de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- \* d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- \* d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- \* de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- \* de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- \* d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme ;
- \* d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

\* \* \*

### **INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :**

Le conseil municipal fixe comme suit les indemnités du **Maire** et des **4 adjoints** :

Monsieur Jean-François BONNET, 1<sup>er</sup> Adjoint, président de séance, informe le conseil des barèmes de référence relatifs à l'indemnité du maire fixée au montant maximum du taux légal, pour une population de 1000 à 3499 habitants, **43%** de l'indice brut mensuel 1015 (Article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT –valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2010) soit 1.634,63 € brut.

A noter que Monsieur Roland GILBERT avait quitté la salle pour les débats et le vote.

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Pour : 18 voix                      Contre : 0

Monsieur le Maire reprenant la présidence de séance demande aux membres du conseil municipal d'allouer la même indemnité aux quatre adjoints et propose l'indemnité au taux légal maximum de **16,50 %** de l'indice brut mensuel 1015 pour une population de 1000 à 3499 habitants (Article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT –valeur du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2010) soit 627,24 € brut.

Un vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :  
Nombre de bulletins : 15

Les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

Pour l'indemnité au taux maximum : 11 voix                      autre montant : 4 voix

Ces indemnités seront versées à compter du 01 avril 2014.

### ≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

☞ Invitation des membres du conseil municipal au concert annuel de Chanterondes le samedi 12 avril 2014 à l'Abbaye de Fontmorigny.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.